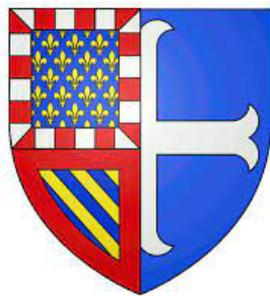


RÉVISION DU PLU VILLE D'AUXONNE



Ville d'Auxonne

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE PADD / 15-09-2022

URBICAND SCOP – SOBERCO ENVIRONNEMENT

OBJET DE LA RÉUNION

- **1. Un PLU, pour quoi faire ?** : présentation du document PLU, et de la démarche
- **2. Présentation du territoire** : rappel des grands constats et enjeux du territoire (Diagnostic et État Initial de l'Environnement).
- **3. Un PADD, qu'est-ce que c'est ?** : présentation de la phase de PADD, enjeux de la loi Climat et Résilience.
- **4. Orientations structurantes du PADD** : présentation des grandes orientations du PADD.

SUPPORT(S) DE TRAVAIL

- Support de présentation Powerpoint.

LISTE DES PARTICIPANTS

- municipalité d'Auxonne
- bureau d'études URBICAND
- public

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

- M. COIQUIL, maire d'Auxonne, introduit la réunion et URBICAND présente le contexte de la réunion.
- Un habitant demande si la présentation sera disponible que le site internet de la commune. Il est répondu que cela pourra être fait, effectivement.

Un PLU, pour quoi faire ? :

- Pas de questions ou de remarques particulières de la part des participants présents.

Présentation du territoire :

- Il est indiqué que le diagnostic sera mis à disposition également sur le site internet, en tant que document de travail.
- Une participante demande si seront envisagés des nouveaux appartements sur la commune, sociaux ou non ? URBICAND répond que la réponse sera dans la suite de la réunion, dans la partie présentation du PADD.

Le PADD, qu'est-ce que c'est ? :

- Pas de questions ou de remarques particulières de la part des participants présents.

Orientations structurantes du PADD :

Questions / remarques des participant(e)s :

Réponse apportée :

« ça fait 30 ans que l'on parle des ENR, et que l'on pourrait profiter d'une ressource gratuite (la Saône, la forêt), et que rien n'a été fait jusqu'à maintenant »	M. COIQUIL répond que c'est un petit, et que c'est une question de municipalité.
« et si demain, il y a 2000 personnes qui arrivent, vous les mettez où, si vous ne construisez plus le long de la route ? » « comment on continue de construire si on ne construit plus le long des routes »	URBICAND répond qu'on peut construire ailleurs que le long des routes (en étirement linéaire). Il existe plusieurs poches non construites à Auxonne, au sein de l'enveloppe urbaine, qui peuvent accueillir des nouveaux logements. L'objectif n'est pas de ne plus construire le long de toutes les routes, le but est d'arrêter l'étirement linéaire.
« qu'est-ce qui a été pris en compte pour repérer les zones d'expansion des crues ? » + attention à ne pas oublier l'étude qui a été lancée vis-à-vis de cette question, et qui peut modifier encore les projets.	URBICAND répond que le PPRi a été pris en compte, ainsi que l'atlas du ruissellement. M. COIQUIL indique que cette étude n'est pas encore sortie, et qu'elle sera prise en compte le cas échéant.
Remarque d'un habitant sur les objectifs de croissance démographique, les jugeant trop peu ambitieux – et rappelant que, depuis l'épidémie de COVID, les habitants des grandes villes ont tendance à déménager dans les villes moyennes, de la taille d'Auxonne. Pour lui, les chiffres ne sont pas les bons.	M. COIQUIL répond que la trajectoire démographique actuelle de la commune est négative. Vouloir inverser la tendance, avec un objectif de +0,4% de croissance, et + 400 habitants est déjà un objectif ambitieux en soi. URBICAND ajoute qu'il ne faut pas vouloir être trop ambitieux non plus, puisqu'il y a un risque que le PLU ne soit pas approuvé, si les objectifs de correspondent pas à la réalité du terrain.
« pourquoi on veut continuer à grossir et gagner des habitants ? »	M. COIQUIL indique qu'il y a toujours besoin d'accueillir de nouveaux habitants, parce que ce sont des contributeurs financiers importants pour le maintien des infrastructures. Il indique également qu'il y a besoin d'habitants supplémentaires pour réussir à ne pas fermer les écoles ou les établissements publics.
« les maisons bourguignonnes, vous allez en faire quoi ? les diviser en 4/6/8 logements ? »	M. COIQUIL répond que ce n'est pas la volonté de perdre ce patrimoine, qui fait partie de l'identité d'Auxonne. URBICAND ajoute qu'il est possible d'écrire des règles pour protéger ce genre de patrimoine, mais que le propriétaire reste maître de ses biens.
« est-ce que l'on a des données ou des statistiques sur les projets agricoles ? »	Il est répondu que oui, les exploitants agricoles ont été intégrés dans la démarche (entretien, et questionnaire), et donc, la donnée sera intégrée lors du zonage.
Question/remarque sur la densification, vue comme un mot qui fait « peur » et qu'on entend partout : « en gros, on rassemble tout le monde au même endroit, avec deux-trois arbres, et on appelle ça écoquartier – ou alors, on rase des longères et on reconstruit des appartements, avec les nuisances qui vont avec » - « est-ce qu'il y a des préconisations vertes, en préservant le tissu local, avec des gens de tous milieux et de toutes catégories socio-professionnelles ? »	M. COIQUIL répond qu'un projet de chauffage collectif en auto-consommation serait en réflexion sur la commune. URBICAND indique qu'il est possible de faire de la densification douce, sans construire des immeubles de 5 étages dans les quartiers pavillonnaires. Mais, que, malheureusement, il n'est pas possible de contrôler la densification spontanée des propriétaires qui divisent leur propriété.
Question/remarque sur une possible modification du SCOT suite à la loi C&R + « est-ce que le SCOT est problématique pour le PLU ? »	URBICAND répond que le PLU doit se mettre en compatibilité avec le SCOT, qui doit lui-même se mettre en compatibilité avec le SRADDET. Dans la présente révision, il est essayé d'anticiper au maximum les effets de la loi, pour ne pas avoir à re-modifier le PLU dans qqes années. Pour ce qui est du SCOT actuel, il n'est pas bloquant, et même très généreux vis-à-vis d'Auxonne.
« pourquoi n'a-t-on pas vu un plan de zonage ce soir, avec ce qui est constructible ou non ? Parce que c'est ce qui était attendu par les habitants, et que c'est le fond du problème finalement »	Il est répondu que le projet n'est pas encore à la phase de règlement et de zonage. Le PADD sert justement à préparer la mise en règlement.
« si j'ai un terrain qui devient inconstructible, est-ce que c'est encore à moi de m'en occuper, puisque je ne peux pas en disposer comme je veux ? »	Il est répondu que c'est au propriétaire de s'occuper de son terrain, peut importe sa destination et sa constructibilité.